ASSOCIATION
FETE
Femmes Egalité Emploi

Notre politique d'accueil des personnes en situation de handicap

1. Objectif

Garantir l'accessibilité des formations proposées par l'Association FETE et permettre à toute personne en situation de handicap de bénéficier d'un parcours de formation adapté à ses besoins.

2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des formations organisées par l'Association FETE, qu'elles soient inter ou intra, en présentiel ou à distance.

3. Principes

L'Association FETE s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et tous, dans une logique d'égalité des droits et des chances.

Chaque situation de handicap étant spécifique, les adaptations sont étudiées **au cas par cas** en concertation avec la personne concernée et, si nécessaire, avec des partenaires spécialisés.

4. Mise en œuvre

En amont de la formation :

- Les supports de communication (site web, catalogue de formation) mentionnent la possibilité d'aménagements spécifiques et les coordonnées du référent handicap.
- Lors de l'inscription, il est systématiquement demandé aux participant·es s'ils souhaitent signaler un besoin d'adaptation.
- En cas de réponse positive, un échange confidentiel est proposé afin d'identifier les besoins précis et les solutions possibles.

Pendant la préparation de la formation :

- La référente handicap étudie la faisabilité des adaptations en lien avec le formateur ou la formatrice et, si besoin, avec des partenaires externes (AGEFIPH, FIPHFP, réseau Ressource Handicap Formation, etc.).
- Les aménagements peuvent concerner :
    - l'accessibilité du lieu (accès, signalétique, matériel) ;
    - les supports pédagogiques (formats numériques accessibles, contrastes, lecture facile, etc.) ;
    - les modalités d'animation ou d'évaluation (rythme, temps supplémentaire, accompagnement spécifique, etc.).

Pendant la formation :

- Le formateur ou la formatrice veille à maintenir les adaptations convenues et à ajuster si nécessaire.
- En cas de difficulté rencontrée, la personne concernée peut à tout moment solliciter la référente handicap.

FETE- Femmes Égalité Emploi
10 rue Jean Renoir–21000 Dijon
Tél : 03 80 43 28 34
Site net : www.fete-egalite.org

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Cofinancé par l'Union européenne

Après la formation :

- Le bilan de satisfaction intègre une question sur les conditions d'accessibilité et d'adaptation.
- Les retours sont analysés et intégrés dans la démarche d'amélioration continue.

5. Rôles et responsabilités

- La **référente handicap** coordonne la politique d'accueil, conseille l'équipe pédagogique et assure le lien avec les partenaires spécialisés.
- Les **formateurs et formatrices** sont sensibilisé·es à la prise en compte des situations de handicap dans leurs animations.
- La **coordination** valide les adaptations nécessitant des moyens particuliers.

6. Références et partenaires possibles

AGEFIPH, FIPHFP, Ressources Handicap Formation (RHF), Cap Emploi, etc.